



Dangers dans les garages souterrains



L'effondrement du plafond d'un parking souterrain est un accident qui pourrait être évité. Les ingénieurs sont conscients que si la plupart des parkings souterrains répondent aux normes et standards actuels en matière de sécurité, certains ne le font pas (encore).

Environ 1000 objets présentent un potentiel de risque important et certains d'entre eux risquent même de s'effondrer. Si d'autres facteurs défavorables à la sécurité structurale viennent s'ajouter à l'absence de documents ou à des contrôles insuffisants dans la plupart des cas, un effondrement soudain peut se produire en cas de faible charge supplémentaire.

Les autres causes principales des effondrements de dalles sont des erreurs dans les calculs statiques et les hypothèses de charge ainsi que dans l'exécution. Des études menées dans tout le pays ont montré que les garages couverts et les parkings souterrains sont particulièrement menacés.

Un contrôle et une évaluation de l'état dans les règles de l'art comprennent tous les dossiers et plans de l'ouvrage ainsi que les documents d'utilisation et de sécurité. S'il manque ne serait-ce qu'une partie de ces informations, il est presque impossible de comparer les hypothèses, les grandeurs de calcul et d'action faites lors de la construction avec celles qui existent aujourd'hui.

Dans la plupart des cas de sinistres connus, le poinçonnement des poteaux joue un rôle décisif. Dans ce domaine, de grands progrès ont été réalisés ces dernières années en matière de ferrailage et de nouvelles connaissances ont été acquises, qui sont désormais intégrées dans de nouvelles normes. Avec un investissement raisonnable, il est possible d'analyser rapidement et d'assainir de manière irréprochable des piliers trop faiblement dimensionnés avec le problème de la tête de pilier.

Les propriétaires de bâtiments sont responsables

Il est recommandé à tous les propriétaires et possesseurs de garages souterrains et de parkings couverts de contrôler leurs constructions et installations. A cet effet, la SIA a publié un dépliant intitulé "Conservation des structures porteuses". Enfin, en cas d'accident, la responsabilité incombe au propriétaire, ce qui peut avoir des conséquences tant civiles que pénales.

Nous vous montrons comment éviter de manière ciblée les risques accrus et comment prouver la sécurité du poinçonnement.